

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **DEA 006-3576/18/BM**

### **■ Attribution d'une subvention à l'association ASTEE pour l'organisation du Congrès de l'ASTEE 2018**

#### **MET 18/6853/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1905, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, ex-AGHTM) est une association reconnue d'utilité publique qui organise chaque année un congrès de dimension nationale.

Elle rassemble des experts, chercheurs, scientifiques et praticiens ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans les différents secteurs de l'environnement.

Elle encourage régulièrement par ses actions et ses informations au respect de l'environnement et se prononce en faveur du développement durable pour garantir aux populations les conditions d'accès à une véritable qualité de vie.

Les réflexions de l'Astee sur les thèmes de l'eau, l'assainissement, des déchets et de l'environnement accompagnent les projets de la Métropole et permettent à la direction générale eau et assainissement et gestion des déchets de participer à l'expression des projets du territoire métropolitain. C'est en effet la combinaison de l'ensemble des actions dans ces domaines qui permet de protéger la qualité du littoral dans un contexte d'incertitudes fortes liées au changement climatique et de pressions particulièrement importantes sur l'Arc méditerranéen.

Pour cette raison, le congrès de l'Astee 2018 consacrera différentes sessions à la question de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation dans les services publics locaux de l'environnement. Un focus particulier sur les spécificités des zones littorales complétera ces échanges.

Signé le 22 Mars 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2018

Ce 97<sup>ème</sup> congrès, dans la lignée des autres, permettra également de faire le point de l'avancement de travaux issus des commissions scientifiques et techniques de l'Astee.

Organisé à Marseille du 5 au 8 juin 2018 au cœur d'un territoire particulièrement concerné par les problématiques de l'eau et de l'environnement, il sera l'occasion de partager les plus belles initiatives dans ces domaines mais aussi d'analyser les spécificités des enjeux littoraux des deux côtés de la Méditerranée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Les demandes de subventions qui émanent des associations de la métropole qui portent des projets mettant en valeur la métropole, conduisent la métropole à répondre au cas par cas et à titre exceptionnel pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par cette association dans le rayonnement et l'attractivité du territoire de la métropole.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 10 000€ TTC à l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole A 710-6574-022

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2018